

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RESU CONTU DI U SECONDU SEMESTRU 2025 DI E
DELEGAZIONI DI CUMPETENZE ATTRIBUITE À U
CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO PRESIDENTE
COMPTE-RENDU POUR LE SECOND SEMESTRE 2025 DES
DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU
CONSEIL EXÉCUTIF ET À SON PRÉSIDENT**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 22 juillet 2021, une délibération a été adoptée par l'Assemblée de Corse, en application des diverses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de la délibération initiale n° 21/122 AC en date du 22 juillet 2021, abondée par la délibération n° 22/044 AC en date du 1er avril 2022, l'Assemblée de Corse a confié au Conseil exécutif de Corse et à son Président des délégations d'attributions sur 34 items portant sur des domaines variés.

Conformément au principe posé par le CGCT, l'article 3 de la délibération initiale précise que le Président du Conseil exécutif de Corse informe l'Assemblée de Corse des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Ainsi, le rapport proposé couvre le second semestre 2025.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.